



## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### Procès-verbal N°09

(Mise en ligne le 08/09/2023)

---

**Réunion du :** Mercredi 06 septembre 2023

---

**Président :** M. MULET Marc

---

**Présents :** M. FABIANO Jean Louis et ROSENBERG Alain

---

**Excusés :** M. BOUBEKEUR Mohamed

---

**Absent :**

---

**Assiste à la séance :** Mme CRETON Adèle, Juriste

---

## MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

\*\*\*

## INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
08/09/2023	19H30	U16 D2	ALBERT CURET	GBFC / BUREL
09/09/2023	13H30	U13F	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / TOULON
09/09/2023	14H	U11	DALMASSO	SC ALLAUCH / AS PEYROLLES
09/09/2023	15H	U11	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / GRANDE BASTIDE
09/09/2023	15H	U12	DALMASSO	SC ALLAUCH / MONTOLIVET
09/09/2023	15H	U11	GOMBERT	GAC / FRAIS VALLON
09/09/2023	15H	U14	JEAN BOUIN	SMUC / USPEG
09/09/2023	14H	U13	CAUJOLLE	ASPTT / SCMB
09/09/2023	15H	U13	CAUJOLLE	ASPTT / LA CIOTAT
09/09/2023	16h30	U16	BECCHINI	SO SEPTEMES / CARNOUX
09/09/2023	15H	U12	BOUTEILLE 2	PUYRICARD / FUVEAU
09/09/2023	16h30	VETERANS	JEAN BOUIN	SMUC / ENDOUME
09/09/2023	10H	U11	CAUJOLLE	ASPTT / PHOCEA
09/09/2023	15H	U11	DATO	GDE BASTIDE / CAM PHENIX
09/09/2023	14H30	U15F	OM CAMPUS	OM / MOULINS
09/09/2023	11H	U17	GOMBERT	CAG / CAG
09/09/2023	13H30-16H30	U13	JOUVENE	TOURNOI
09/09/2023	9H à 18H	FOOT A 8	EYNAUD	AS MAZARGUES
10/09/2023	10H	U16	BOUTEILLE 2	PUYRICARD / LAMBESC
10/09/2023	10H	U17 D1	ESPERANZA	JS ST JULIEN / FC SEPTEME
10/09/2023	13H	SENIORS F A 11	BOUSSOU 2	ES LA CIOTAT / FC AUBAGNE
10/09/2023	10H	U16D1	DATO	GDE BASTIDE / USPEG
10/09/2023	10H	U15	PASTOUR	ECTS / AUBAGNE
10/09/2023	11H	U14	EYNAUD	AS MAZARGUES / AS SAINT LOUP
16/09/2023	16h30	VETERANS	PASTOUR	ECTS / ENDOUME
16/09/2023	16h30	U13	STE ELISABETH	FCBC / USPEG
16/09/2023	14H	U12	STE ELISABETH	FCBC / USPEG
16/09/2023	16h30	VETERANS	JEAN BOUIN	SMUC / LA CIOTAT
16/09/2023	8H30-12H	U7	LA BOMBARDIERE	TOURNOI
16/09/2023	16H30	U10	DATO	GDE BASTIDE / ST LOUP
16/09/2023	10H	U10C	LEDEUC	USPEG / ASPTT
16/09/2023	9H-12H	U11	GANAY	ASSM / MONTOLIVET BOIS LUZY
16/09/2023	10H	U11	CAUJOLLE	ASPTT / AIR BEL
16/09/2023	11H	U10	PLAINE SPORTIVE	ROUSSET / MEYREUIL
16/09/2023	9H à 18H	U9	EYNAUD	AS MAZARGUES / AS MAZARGUES
17/09/2023	9H	U16	STE ELISABETH	FCBC / ST JULIEN
17/09/2023	11H	U17	STE ELISABETH	FCBC / ST JULIEN
23/09/2023	14H	U13	CAUJOLLE	ASPTT / CAILLOLS
23/09/2023	9H-18H	FOOT A 8	EYNAUD	TOURNOI
23/09/2023	12H30-17H	U12	VALLIER	1ER CANTON / FELIX PYAT
23/09/2023	14H	U10	EGHIKIAN	MICHELIS / ST JULIEN
23/09/2023	9H à 18H	FOOT A 8	EYNAUD	AS MAZARGUES / AS MAZARGUES

\*\*\*\*

Le Président de la séance :  
M. MULET Marc



Le secrétaire de séance :  
M. FABIANO Jean Louis

